

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 9 Juin 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Neuf du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Deux du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,
Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise
Etaient absents : Mmes CUILHE Sandrine ; CRESCENT Sylvie
Excusés : M. BASTIANINI Jean-Pierre a donné procuration à Mme CORONADO
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. DUPONT Raymond
Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer
Le procès-verbal de la séance du 6 Avril 2023 étant approuvé.

Délibération N° D32/2023

Code 7-5

Vote : Unanimité

Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'Aménagement Global du Site du Lac – Tranche 2023 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023

Mme CORONADO rappelle que le principe de la tranche 2023 du projet d'aménagement global du site du lac de SOUES a été arrêté lors du Conseil Municipal du 23 Janvier 2023. A cette occasion, un plan de financement intégrant une participation de l'Etat avait été intégrée. Cette participation ayant été précisée, Mme CORONADO explique qu'il convient de modifier la demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire et de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Maire ç déposer une demande de subvention, pour la tranche 2023 du projet d'aménagement global du site du lac de Soues, auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat – DSIL	80 700 €	34,87 %
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	80 997,35 €	35 %
Autofinancement mairie	69 723,65 €	30,13 %
TOTAL	231 421 € HT	

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

AUTORISE

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE

